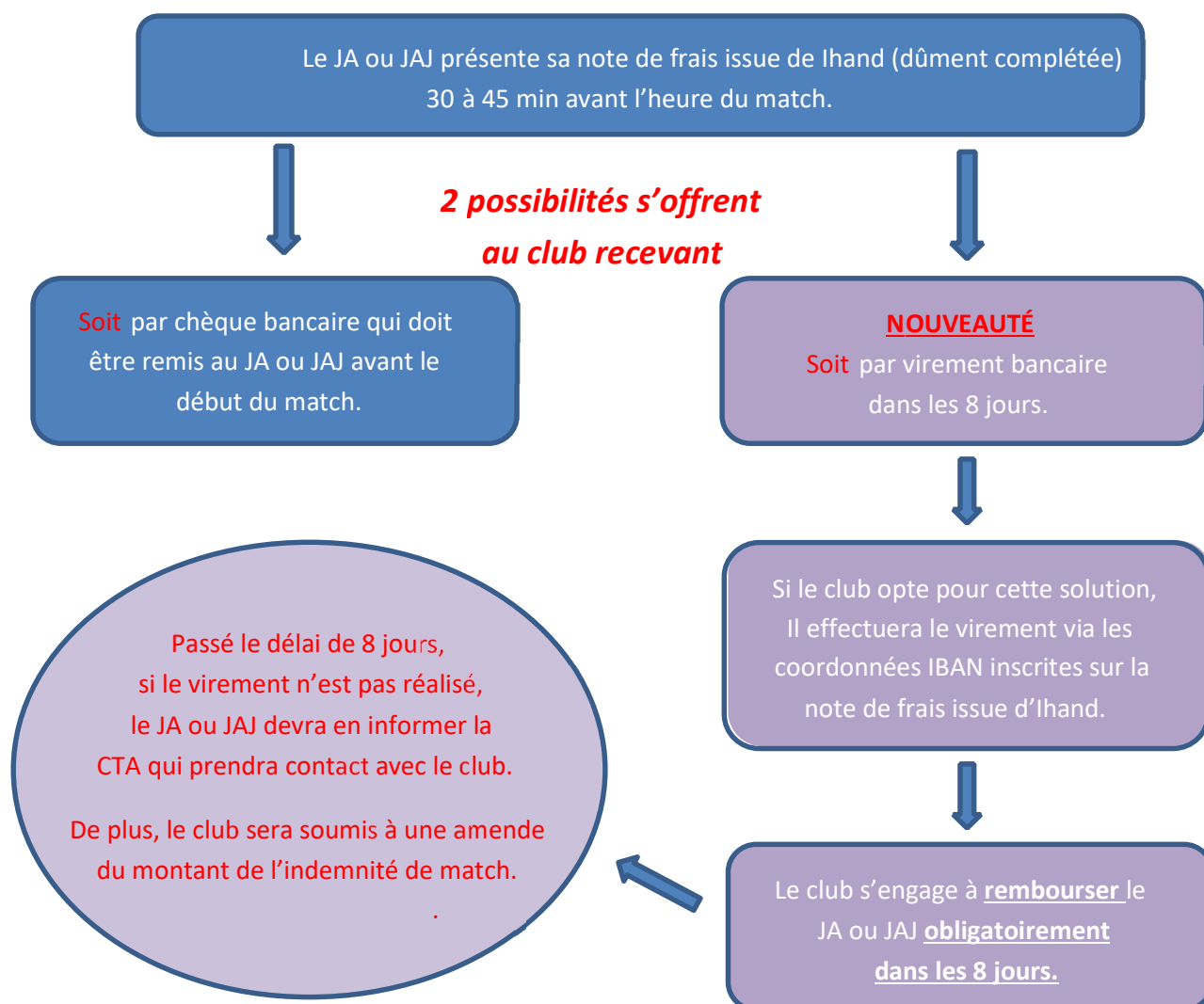


Vœu de la Commission Territoriale d'Arbitrage pour validation lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Centre Val de Loire 2020

La CTA souhaite offrir la possibilité à l'ensemble des clubs du territoire de pouvoir régler les notes de frais des Jugés Arbitres et Jugés Arbitres Jeunes par virement bancaire, pour les rencontres désignées par la CTA à compter de la saison 2020/2021 qui sera une année test. Cette procédure existe déjà sur les rencontres de niveau national depuis la saison 2019-2020.

PROCEDURE PAIEMENT JUGES ARBITRES & JUGES ARBITRES JEUNES **Saison 2020 / 2021**

Vous trouverez ci-dessous la procédure à respecter pour un bon fonctionnement :



Mathieu DELHAYE
Président de la CTA